

CHAMPIONNATS SUISSES USP 2005

1. Conditions de participation

1.1 Catégorie Espoirs et Minimes

Filles

S'il y a plus de 36 participantes, la commission technique partage, dès réception de l'ensemble des inscriptions, les concurrentes en 2 groupes **selon leur date de naissance**.

- Espoirs: filles nées entre le 1.7.1991 et le 30.6.1992
- Minimes: filles nées après le 30.6.1992

Programme court:

Dans les deux catégories, toutes les participantes patinent le programme court.

Programme libre:

Les 24 meilleures patineuses de chaque groupe sont qualifiées pour le programme libre.

Les deux catégories sont jugées par deux jurys différents.

La catégorie Minimes est soumise aux mêmes exigences que la catégorie Espoirs (se référer aux règlements techniques de l'USP). Ainsi, deux titres de Championne Suisse sont attribués.

La Championne Suisse Minimes est promue en catégorie Espoirs et ne peut défendre son titre.

Les Championnes Suisses Espoirs peuvent défendre leur titre (se référer aux règlements techniques de l'USP).

Attention: suppression ou diminution du temps d'entraînement si le nombre de patineurs est trop important.

Garçons

Tous les garçons patinent dans la même catégorie (Espoirs).

1.2 Catégorie Cadets

Filles

Qualifications:

S'il y a plus de 36 participantes inscrites, une journée de qualification est organisée le jour précédant le championnat, durant laquelle les patineuses présentent leur programme libre. A réception des inscriptions, la commission technique partage les concurrentes en **deux groupes de qualification A et B de taille approximativement égale** conformément à la règle ISU 379, par. 3.

Programme court:

Les 15 meilleures patineuses de chaque groupe de qualification peuvent se présenter au championnat et patiner le programme court.

Programme libre:

Les 24 meilleures patineuses du résultat combiné (programme de qualification et programme court) prennent part au programme libre.

Les éventuelles patineuses étrangères invitées viennent s'ajouter aux nombres ci-dessus.

Garçons et couples

Les garçons et les couples ne sont pas soumis aux qualifications.

1.3 Catégorie Juniors et Elite**Dames****Qualifications:**

S'il y a plus de 31 participantes inscrites, une journée de qualification est organisée le jour précédant le championnat, durant laquelle les patineuses présentent leur programme libre. A réception des inscriptions, la commission technique partage les concurrentes en **deux groupes de qualification A et B de taille approximativement égale** conformément à la règle ISU 379, par. 3.

Programme court:

Les 15 meilleures patineuses de chaque groupe de qualification peuvent se présenter au championnat et patiner le programme court.

Programme libre:

Les 24 meilleures patineuses du résultat combiné (programme de qualification et programme court) prennent part au programme libre.

Elles sont alors réparties en deux groupes:

- Grande finale: rangs 1 à 10
- Petite finale: rangs 11 à 24

Les patineuses ayant déclaré forfait en cours de compétition ne seront pas remplacées.

Les éventuelles patineuses étrangères invitées viennent s'ajouter aux nombres ci-dessus.

Messieurs et Couples

Les messieurs et les couples ne sont pas soumis aux qualifications.

2. Dispositions générales

Annonce, organisation et jurys

Les Championnats Suisses sont annoncés par l'USP. Leur organisation est effectuée par une association régionale ou un club en étroite collaboration avec l'USP.

Les jurys sont convoqués par l'USP.

Pour tout complément d'information, se référer aux règlements techniques de l'USP.

Subventions de l'USP (selon convention signée avec l'USP)

L'USP prend en charge:

- Fr. 100.-- par heure de glace pour les Championnats Suisses (entraînements officiels et concours)
- les médailles des trois premiers classés par catégorie
- le voyage, le logement et la subsistance des jurys.

Elle elabore et envoie les annonces.

Finance d'inscription

Les finances d'inscription sont payables au plus tard aux dates indiquées dans l'annexe 1 sur le compte de l'USP CCP 84-5561-2, le timbre postal faisant foi. Aucune finance d'inscription ne sera remboursée. Si nécessaire, des bulletins de versement peuvent être obtenus auprès du secrétariat central de l'USP (tél. 031 / 382 06 60).

UNION SUISSE DE PATINAGE
Commission Technique Artistique
La responsable des Championnats
Catherine Chammartin